

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 avril 2017

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 31/03/2017

Le 07 avril 2017, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Catherine Voisin, Olivier Bègue, Aurore Casciello, Béatrice Thauvin, David Bansard, Valérie Baudry, Edith Lemaigen, Michel Druilhe, Michel Zabel, Claire Lemoine, Serge Mathieu, Nicole Cypel, Jean-Pierre Palisson, Sophie Provost, Pascale Adam, Thomas Delbes, Nathalie Willano, Dominique Liger.

Absents représentés : Mme Chantal Morio par M. Serge Mathieu
 Mme Carole Turpin par Mme Valérie Baudry
 M. Damien Baudry par M. Jean-Claude Hennequin
 M. Marc Habarnau par M. François Nicourt
 M. Charles Baulande par M. Thierry Cousin
 M. Luc Galice par M. Michel Druilhe

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

Présents : 23

Votants : 29

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Catherine Voisin est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 10 mars 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Information sur les modifications de l'ordre du jour.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de l'information réglementaire relative à l'attribution du marché de maintenance des installations de traitement de l'eau de la piscine de la Trésorerie à la société VEOLIA pour un montant annuel de 28 722 € TTC.

Bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2016

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

1. Acquisitions

Section	N° parcelle	Lieu-dit / adresse	Surface	Vendeur	Prix en euros
AM	297	Rue du Loup Pendu	678 m ²	SEMPEL	1 €

2. Cessions

Section	N° parcelle	Lieu-dit/adresse	Surface	Acquéreur	Prix en euros
ZI	118	Clos du Paradis	501 m ²	Société par actions simplifiées dénommée « des Quinze Pierres »	56 750 €
ZK	154		634 m ²		

.../...

Administration – Indemnités au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués – Modification suite à la refonte des grilles indiciaires de la Fonction Publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. retient le montant plafond légal de référence de l'indemnité du Maire et des Adjoints pour déterminer l'enveloppe indemnitaire globale ;
2. fixe l'indemnité de fonction de Maire à 49,14% de l'indice brut terminal ;
3. fixe l'indemnité des Adjoints au Maire à 19,46% de l'indice brut terminal ;
4. fixe l'indemnité des conseillers délégués à 5,27% de l'indice brut terminal.

Annexe établie en application de l'article L.2123-20-III du CGCT **Tableau récapitulatif des indemnités de fonction**

Fonction	% de l'indice brut de référence	Indemnité brute mensuelle
Maire	49,14%	1 902,04 €
Adjoints (6)	19,46%	753,23 €
Conseillers délégués (3)	5,27%	203,98 €

Sécurité – Syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communauté du Loiret – Désignation des représentants de la commune

Le Conseil Municipal, après un vote émis à main levée et à la majorité absolue, désigne :

- M. Serge Mathieu, délégué titulaire de la Commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communauté du Loiret,
- M. Jean-Pierre Palisson, délégué suppléant de la Commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Finances – Budget principal – Budget annexe de l'eau – Comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve le compte de gestion établi par le Comptable Public pour le budget principal au titre de l'exercice 2016,
2. approuve le compte de gestion établi par le Comptable Public pour le budget annexe de l'eau au titre de l'exercice 2016.

Finances – Budget principal – Budget annexe de l'eau – Comptes administratifs 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. Cousin ne prend pas part au vote) :

1. désigne à main levée le Premier Adjoint au Maire, M. Jean-Claude Hennequin, comme président de séance pour l'examen de cette délibération,
2. approuve le compte administratif du budget principal au titre de l'année 2016,
3. approuve le compte administratif du budget annexe de l'eau au titre de l'année 2016.

Finances – Budget principal – Affectation des résultats 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. affecte l'excédent reporté de la section d'investissement de l'exercice 2016 de 1 712 595,17 € au compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2017,
2. prélève 903 547,12 € sur le résultat de fonctionnement de l'année 2016 et les affecter en recettes d'investissement du budget primitif 2017, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
3. affecte le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 1 162 740,69 € en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2017, au compte 002.

Finances – Clôture du budget annexe de l'eau – Affectation des résultats 2016 au budget principal et reversement au budget annexe de l'eau d'Orléans Métropole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. reprend au sein du budget principal les résultats comptables 2016 du budget annexe de l'eau comme suit :
 - 90 434,23 € en R001 de la section d'investissement
 - 3 724,46 € en D002 de la section de fonctionnement
2. réintègre au sein du budget principal l'actif et le passif du budget annexe de l'eau ;
3. reverse le résultat global de clôture, 86 709,77 €, à Orléans Métropole, par l'émission d'un mandat au compte 1068 ;
4. approuve la clôture du budget annexe de l'eau.

.../...

Finances – Vote des taux d'imposition pour 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 21.05 %
- Taxe foncière sur le bâti : 33.38 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 83.66 %

Finances – Budget principal – Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sauf 4 abstentions au chapitre 21 :

1. approuve, par un vote par chapitre, le budget primitif pour 2017 du budget principal ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à l'adoption dudit budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 938 293,69 € comme suit :

- Au titre des recettes :

Chapitres	Budget primitif 2017
013 – Atténuations de charges	75 000,00 €
70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses	797 953,00 €
73 – Impôts et taxes	3 552 300,00 €
74 – Dotations et participations	1 235 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	105 300,00 €
77 – Produits exceptionnels	40 000,00 €
002 – Excédent antérieur reporté	1 162 740,69 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 938 293,69 €

- Au titre des dépenses :

Chapitres	Budget primitif 2017
011 – Charges à caractère général	1 332 305,00 €
012 – Charges de personnel	3 480 613,00 €
014 – Atténuations de produits	103 564,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	466 935,00 €
66 – Charges financières	175 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	25 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	1 192 152,23 €
002 – Déficit antérieur reporté	3 724,46 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 938 293,69 €

La section d'investissement s'équilibre à 5 433 832,25 €, comme suit :

- Au titre des recettes :

Chapitres	Budget primitif 2017
10 – Dotations, fonds divers et réserves (y compris 1068)	1 068 547,12 €
13 – Subventions d'investissement	172 771,50 €
458 – Opérations pour compte de tiers ou sous mandat	819 332,00 €
024 – Produits des cessions	224 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 192 152,23 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 000,00 €
001 – Excédent d'investissement reporté	1 803 029,40 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 433 832,25 €

➤ Au titre des dépenses :

<u>Chapitres</u>	<u>Budget primitif 2016</u>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	92 710,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles (hors 204)	56 229,04 €
204 – Subventions d'équipement versées	5 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	880 732,42 €
23 – Immobilisations en cours	2 849 828,79 €
458 – Opérations pour compte de tiers ou sous mandat	819 332,00 €
020 – Dépenses imprévues	130 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 433 832,25 €

Ressources humaines – Avantages en nature accordés aux agents

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des emplois pour lesquels les agents bénéficient des avantages en nature "repas".

Ressources humaines – Indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Ressources humaines – Approbation d'un contrat à durée déterminée avec Mme Julie Chergui pour un emploi d'assistante maternelle

Point retiré de l'ordre du jour.

Vie associative – Renouvellement de la concession du droit de pêche au Lac de Bel Air – Convention tripartite avec le Groupement Réciprocitaire du Loiret et le Sandre Orléanais

Point retiré de l'ordre du jour.

Vie associative – Subvention au Sandre Orléanais

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention :

1. accorde une subvention de 1 500 € à l'association du Sandre Orléanais pour la gestion de la pêche au Lac de Bel Air ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces relatives à cette subvention.

Sécurité – Convention avec Orléans Métropole pour la pose d'une caméra de vidéo-protection sur un candélabre à l'angle de l'avenue du Traité de Rome et de la rue des Moines

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 3 contre et 1 abstention :

1. approuve la convention pour la pose d'une caméra de vidéo-protection par la commune sur un candélabre appartenant à Orléans Métropole,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant.

Prochains Conseils Municipaux à 19h30 :

le vendredi 30 juin 2017
le vendredi 22 septembre 2017.

M. le Maire clos la séance à 21 h 05.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 7 avril 2017
Le Maire,
Thierry COUSIN